



Avenir des ERIS : Un virage désormais indispensable !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 14 octobre 2026

Le 6 mars 2024, l'**UFAP UNSa Justice** interpellait par courrier le DAP de l'époque afin d'évoquer l'attractivité en berne des missions de nos camarades ERIS, dont l'expertise et les sollicitations ne faisaient que croître. Nous n'avons pas attendu la veille des élections professionnelles pour travailler les différents sujets liés à ces équipes, contrairement à d'autres qui arrosent actuellement le terrain de communiqués populistes espérant effacer leur absence à l'approche de la dernière ligne droite.

En effet, la pression opérationnelle, le rythme des astreintes (dépassant régulièrement les 25 semaines), le manque de reconnaissance financière et l'absence de perspectives de carrière découragent les candidatures. Les effectifs n'ont pas évolué depuis plus de vingt ans, malgré l'augmentation des besoins sécuritaires.

L'**UFAP UNSa Justice** continue donc d'exiger une progression des effectifs ERIS en corrélation avec l'augmentation de l'activité. De plus, comme pour d'autres groupes d'intervention, une revalorisation indemnitaire est nécessaire. Elle doit passer par la création d'une prime d'intervention spécialisée, à l'instar de celle dont bénéficient nos homologues de certains groupes des FSI.

Quant à l'évolution de carrière, il est évident que les ERIS doivent pouvoir progresser sur place, sans quitter leur unité, du grade de surveillant à celui d'officier. La spécialité opérationnelle permet en effet à un surveillant, à un brigadier-chef ou à un officier de conserver sa place dans la colonne d'assaut, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres forces de sécurité intérieure.

Dans le cadre des discussions que nous avons pu avoir avec Vendôme et la DGAP sur la police pénitentiaire concernant les ERIS, l'**UFAP UNSa Justice** a rappelé sa vision et ses perspectives pour les ERIS. Au regard du haut niveau d'expertise de nos camarades, il nous faut désormais franchir un cap et envisager l'élargissement du champ d'intervention des ERIS.

Vingt-trois ans après leur création, nous avons suffisamment de recul pour considérer, par exemple, que la gestion des prises d'otages peut être intégralement assurée par nos collègues. Les ERIS disposent de négociateurs, même si la DGAP n'assume pas ce terme, ayant bénéficié de la même formation que ceux des autres groupes d'intervention, ainsi que d'agents formés au THP (tir de haute précision), dont les armes (TIKKA) dorment depuis des lustres au fond des tiroirs des différentes armureries.

Actuellement, les négociations lors des prises d'otages, menées dans un premier temps par les ERIS, sont systématiquement reprises par les groupes d'intervention des FSI, qui invitent nos camarades à leur céder la place. Cet état de fait laisse à chaque fois un goût amer aux différentes unités engagées sur le terrain.



L'UFAP UNSa Justice considère que les ERIS disposent de toutes les procédures opérationnelles nécessaires pour mener à bien ces missions et possèdent même un avantage par rapport aux autres groupes d'intervention grâce à leur connaissance approfondie du milieu carcéral.

Plus largement, notre organisation estime que TOUS les incidents majeurs se déroulant dans nos murs doivent relever entièrement des prérogatives des ERIS.

L'UFAP UNSa Justice n'a pas non plus attendu la veille des élections pour défendre la création d'un centre national de formation ERIS. Ce centre doit permettre à nos agents expérimentés de transmettre leur savoir-faire aux ERIS, plutôt que de confier cette mission à des sociétés extérieures. Il est essentiel de garantir un temps d'entraînement régulier pour maintenir le niveau opérationnel d'une unité d'intervention.

Concernant le choix des équipements, cela fait des années que l'UFAP UNSa Justice est la seule à demander que les agents ERIS puissent participer activement à tous les choix liés au matériel et l'armement.

Le renouvellement de l'ensemble des armes de poing commencera très prochainement et sera finalisé en 2027. Les armes longues seront également remplacées courant 2027.

Enfin, dans le cadre du transport des E5, l'UFAP UNSa Justice a demandé une dotation en masques occultants et en casques antibruit afin de transporter les détenus présentant ce profil dans un cadre opérationnel adapté. La DGAP est favorable à notre demande.

Nous avons également évoqué les problèmes d'anonymisation lors des réservations hôtelières pour certaines missions sensibles. La DGAP réfléchit actuellement à la possibilité de réserver en dehors de la plateforme afin de garantir l'anonymat de nos collègues. Là aussi, l'UFAP UNSa Justice s'en félicite.

L'UFAP UNSa Justice a également abordé les difficultés liées au respect des règles relatives aux temps de repos de nos collègues en mission, qui ne peuvent jamais, pour des raisons opérationnelles, vaquer à leurs occupations personnelles. Nous avons de nouveau défendu le principe des armureries de campagne qui semble être le seul dispositif pour le moment fonctionnel.

L'UFAP UNSa Justice restera pleinement mobilisée pour défendre les ERIS, faire reconnaître leur professionnalisme et obtenir des décisions concrètes. Les ERIS sont un pilier essentiel de la sécurité pénitentiaire et doivent bénéficier de moyens et d'une reconnaissance à la hauteur de leur engagement.

Nous ne pouvons que déplorer l'attitude populiste et démagogique du syndicat maison qui, à la veille des élections, se réveille pour arroser les foules de communiqués.

Notre organisation n'a pas besoin de faire semblant dans cette dernière ligne droite électorale. L'ensemble des camarades exerçant au sein des missions extérieures connaissent nos positions. Ils connaissent également les positions de ce syndicat sur de grandes questions comme le port de l'arme. Son opposition dans ce débat lui a d'ailleurs valu des contestations au sein de ses propres troupes, l'obligeant, comme toujours, à faire de grandes pirouettes.

À l'UFAP UNSa Justice, c'est le terrain qui donne la direction, et non l'entre-soi.



